

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-5029 rév. 8**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

BRANT INDUSTRIE
N° SIREN : 381271436

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

OPTIQUE / RADIOMETRIE - PHOTOMETRIE
OPTIC / RADIOMETRIE - PHOTOMETRY

réalisées par / *performed by :*

BRANT INDUSTRIE
14 BIS PLACE DE LA REPUBLIQUE
59260 HELLEMMES LILLE
FRANCE

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/08/2022**
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/04/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,
Pole manager - Physics-Mechanical,

Stéphane RICHARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 2-5029 Rév 7.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 2-5029 [Rév 7](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE
à l'attestation N° 2-5029 rév. 8

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

BRANT INDUSTRIE
14 BIS PLACE DE LA REPUBLIQUE
59260 HELLEMMES LILLE
FRANCE

Dans son unité technique :

- Laboratoire d'étalonnage

Elle porte sur :

voir pages suivantes

OPTIQUE / RADIOMETRIE - PHOTOMETRIE / Brillant spéculaire							
Objet soumis à étalonnage	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe ou méthode	Principaux moyens utilisés	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Brillancemètre 20°/60°/85° avec cale de calibrage	Brillant spéculaire	Haut brillant pour chaque angle : 20°: 90 à 93 UB 60°: 94 à 96 UB 85°: 98 à 100 UB	Haut brillant: 20°/60°/85° : 1,1 UB	Comparaison avec étalons de référence	4 à 6 standards de brillant	NF EN ISO 2813 Procédure interne PR01	En laboratoire fixe et sur site client
		Semi brillant pour chaque angle : 20°: 2 à 15 UB 60°: 20 à 48 UB 85°: 72 à 90 UB	Semi-brillant : 20°/60°/85° : 1,1 UB				
		Bas brillant pour chaque angle : 20°: 0 à 0,6 UB 60°: 1,2 à 6 UB 85°: 4 à 33 UB	Bas brillant : 20°/60°/85° : 1,1 UB				
Standard de brillant	Brillant	0-100 UB haut brillant, semi brillant, très bas brillant : Géométries 20°, 60°, 85°	1,1 UB	Comparaison avec appareil de référence	Brillancemètre de référence trois angles (20°/60°/85°)	NF EN ISO 2813 Procédure interne PR02	En laboratoire fixe et sur site client

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

OPTIQUE / RADIOMETRIE - PHOTOMETRIE /Coordonnées trichromatiques colorimétriques L*a*b*

Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de la méthode	Principaux moyens utilisés	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Spectrocolorimètre	Coordonnées colorimétriques L*a*b*	Spectre visible. Géométrie 45/0° et d/8° spéculaire inclus	Sur teinte gris clair (pale grey) : d/8° spin: L* : 0,31 a* : 0,14 b* : 0,18 45/0° L* : 0,42 a* : 0,27 b* : 0,27	Comparaison avec des tuiles étalons de référence	12 standards primaires étalonnés	NF EN ISO 11664-1/2/3/4 Procédure interne PR03 PR04	En laboratoire fixe et sur site client
Cabines à lumière	Température de couleur (°K) Coordonnées x, y Eclairement lumineux lux	Illuminants TL84 500 – 3500 lux	TL84 : 111°K x : 0.0046 y : 0.0048 500-2000 lux : 50 lux 2000-3500 lux : 90 lux	Comparaison avec appareil de référence	Spectroradiomètre de référence	NF EN ISO 3668 ASTM D1729-96 Procédure interne PR32	En laboratoire fixe et sur site client
		Illuminants D65 500 – 3500 lux	D65 : 230°K x : ± 0.0042 y : ± 0.0041 500-2000 lux : 50 lux 2000-3500 lux : 90 lux				

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **01/08/2022** Date de fin de validité : **30/04/2026**

Le Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

François SUDER

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 2-5029 Rév. 7.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr